

Nous avons examiné le bilan. Après explications complémentaires, fournies par notre comptable, et après un examen attentif, nous avons été unanimes à reconnaître l'exactitude des comptes ainsi que la bonne tenue des livres.

Nous vous engageons donc, camarades, à accepter les chiffres qui vous sont soumis.

Nous tenons à vous signaler une légère augmentation dans les frais généraux de ce dernier exercice. A l'Assemblée générale, notre rapporteur vous en expliquera les causes.

La Commission :

GAUDRY, HALDY, IMBERT, MURY, PUYMARTIN.

Rapport de la Commission du Travail

Depuis la dernière Assemblée nous avons tenu de nombreuses séances motivées par la grande quantité de demandes de prix, en particulier pour la Télégraphie militaire et sans fil, l'Aviation, la Marine et l'Administration des Postes, dont nous avons eu des commandes importantes.

Devant ce nombre de commandes, nous avons été dans l'obligation de demander au Conseil l'achat de nouvelles machines.

Nous avons consacré quelques séances pour l'organisation de différents services pour la bonne marche de l'atelier.

LA COMMISSION.

Rapport de la Commission d'Apprentissage

CAMARADES,

Après six mois de fonctionnement de l'Ecole d'apprentissage, nous allons, dans ce bref exposé, vous mettre au courant des travaux de la Commission.

Disons tout de suite que les résultats dépassent nos espérances. Vous pourrez vous en rendre compte par l'examen des travaux exécutés par nos élèves et qui seront à votre disposition le jour de l'Assemblée. Ce sera, à notre avis, le meilleur rapport que l'on pourra vous faire.

En même temps que les travaux manuels, nos élèves suivent des cours de technologie, mécanique, croquis, géométrie, électricité.

Pour chacune de ces matières, ils tiennent chacun un cahier à jour.

Ces cours leur sont donnés cette année par leur professeur manuel, notre camarade Sintz, mais pour la deuxième année, comme il y aura deux cours distincts, nous serons obligés de lui adjoindre un professeur spécial pour les cours théoriques.

Nous nous occupons dès maintenant de l'installation pour la deuxième année afin d'être prêts à recevoir onze nouveaux élèves le 1^{er} octobre.

Au sujet de l'assurance contre les accidents, nous avons fait le nécessaire pour que nos élèves soient placés sous le même régime que nous, c'est-à-dire sous la loi de 1898.

Ainsi que nous l'avons fait l'année dernière, nous faisons passer une note à la Chambre Consultative et au Syndicat rappelant l'ouverture de la deuxième année de l'Ecole d'apprentissage pour le 1^{er} octobre.

Nous rappelons, par cette même occasion, aux associés que les inscriptions seront reçues jusqu'à la première semaine de juillet.

Avant de terminer, la Commission vous demande de faire pour elle comme pour tous les rouages de notre Association, c'est-à-dire de fixer la durée de son mandat.

En attendant, camarades, nous continuerons comme par le passé, et avec l'appui de vos conseils, à faire pour le mieux et dans l'intérêt de la collectivité.

LA COMMISSION.

P. S. — L'Ecole d'apprentissage sera ouverte pour l'exposition des travaux des élèves avant l'ouverture de l'Assemblée.

Proposition Milet

CAMARADES,

En raison de l'augmentation toujours croissante des prix des denrées et de tous les objets nécessaires à l'entretien et aux besoins de la vie, en raison également de la disproportion énorme existant entre nos salaires actuels et le coût de la vie comparativement à ce qu'ils étaient respectivement avant la guerre, j'ai l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

1° Pendant toute la durée de la guerre et, s'il y a lieu, pendant la période qui précédera la reprise de la vie normale, il est institué une Commission dite de la « Vie chère ».

Cette Commission, formée d'au moins cinq membres, a pour mission de déterminer le coefficient par lequel devra être multiplié le salaire de 4 fr. 25 que nous touchions avant la guerre pour maintenir notre situation pécuniaire au même niveau que par le passé.

La Commission fournira un rapport trimestriel au Conseil d'administration qui devra s'inspirer de ce document pour l'établissement des prix de vente.

2° Il ne pourra figurer de bénéfices au bilan de l'année qu'autant que les sommes allouées par la Commission de vie chère auront été intégralement payées.

Vendredi 17 août 1917.

MILET.

Le Conseil, après avoir discuté cette proposition, considérant que la création de la Commission demandée retirerait au Conseil toute son autorité et ses prérogatives, étant donné que cette Commission, d'après l'esprit de la proposition, fournirait au Conseil un rapport trimestriel duquel il devrait s'inspirer pour l'établissement du prix de vente : il en serait de même pour le salaire. Dans ces conditions, le Conseil estime qu'il lui est impossible d'accepter cette proposition; il vous demande de ratifier son avis, étant seul responsable de la gestion de l'Association.

Proposition Vivien

Je dépose la proposition suivante :

A partir du 18 mai prochain, le salaire des travailleurs associés sera porté de 4 fr. 50 à 2 francs de l'heure.

L. VIVIEN.